

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 12 janvier 2015 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard et Alain Lavoie.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également de même que Mme Nadia Saint-Pierre, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Étaient absents Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère et M. Patrick Delisle, conseiller.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2015-01-01**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2015-01-02**

**Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014**

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014 tel que déposé;

Et il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2015-01-03**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de décembre 2014**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2014. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 87 649,40 \$.

Adoptée

#### **1.6 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an**

##### ***Avis de motion du règlement 442-15 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2015***

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 442-15 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2015 sera adopté.

**2015-01-04**

##### **Augmentation du salaire de Mme Céline Béland, des élu(e)s et des pompiers de 1.6 %**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le salaire de madame Céline Béland, des élu(e)s et des pompiers soit indexé de 1.6 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Adoptée

**2015-01-05**

##### **Subvention annuelle à l'O.T.J. de 14 000 \$ plus 400 \$ pour le carnaval**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la subvention annuelle de 14 000 \$ à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre en plus de 400 \$ pour le carnaval. Avec cette subvention, la municipalité procède directement au paiement du préau, qui est de 636,34 \$ par mois, à la Caisse populaire. Ainsi le paiement restant à effectuer à l'O.T.J. est de :

$$14\ 000\ \$ + 400\ \$ - (636,34\$ \times 12) = 6763,92\ \$$$

Adoptée

**2015-01-06**

##### **Publicité dans le feuillet paroissial de Rivière-à-Pierre pour un montant de 100 \$**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'un montant de 100 \$ soit versé à la Fabrique de Rivière-à-Pierre pour de la publicité dans le feuillet paroissial en 2015.

Adoptée

**2015-01-07**

##### **Don de 100 \$ à l'O.P.P. de l'école Saint-Cœur-de-Marie pour l'année 2015**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 100 \$ à l'O.P.P. de l'école Saint-Cœur-de-Marie pour l'année 2015.

Adoptée

**2015-01-08**

##### **Don de 400 \$ à la FADOQ pour l'année 2015**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 400 \$ à la FADOQ pour l'année 2015 et ce, en tenant compte du regroupement de l'A.F.É.A.S. et de la FADOQ qui prend en charge les activités de l'A.F.É.A.S. tel que, entre autres, le bal des mariés.

Adoptée

**2015-01-09 Don de 50 \$ pour le Gala 2015 de l'école secondaire Louis Jobin**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 50 \$ à l'école secondaire Louis Jobin pour son gala 2015.

Adoptée

**2015-01-10 Commandite de 50 \$ pour l'achat d'un quart de page de publicité dans l'album des finissants 2015 de l'école secondaire Louis Jobin**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 50 \$ pour l'achat d'un quart de page de publicité dans l'album des finissants 2015 de l'école secondaire Louis Jobin.

Adoptée

**2015-01-11 Commandite de 50 \$ pour le Gala personnalité C.J.S.R./Martinet**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 50 \$ pour le Gala personnalité C.J.S.R./Martinet qui aura lieu le 26 février 2015 au Centre multifonctionnel de Saint-Raymond.

Adoptée

**2015-01-12 Don de 200 \$ à Recherche et Sauvetage Rivière-à-Pierre pour l'année 2015**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200 \$ à Recherche et Sauvetage Rivière-à-Pierre pour l'année 2015.

Adoptée

**2015-01-13 Paiement des frais juridiques dans le dossier contre René Delisle**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement d'un montant de 2 378,01 \$, taxes incluses, à Lavery De Billy S.E.N.C.R.L. dans le cadre du mandat que lui a octroyé la Municipalité de Rivière-à-Pierre dans le dossier contre René Delisle.

Adoptée

**2. Sécurité publique**

**2015-01-14 Achat de boyaux et d'une valve chez Aréo-feu**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner l'achat chez Aréo-feu de boyaux et d'une valve au coût de 2 380 \$, frais de transport et taxes en sus. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2014.

Adoptée

### **3. Transport routier et hygiène du milieu**

**2015-01-15**

#### **Mandat à Akifer pour la réalisation d'un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2015**

Attendu que le puits P-1 représente la principale source en eau potable de la municipalité et qu'il est exploité en mesurant quotidiennement le volume d'eau pompé sans tenir compte de l'abaissement du niveau d'eau dans le puits et du volume disponible dans l'aquifère;

Attendu que les puits P-2 et P-3 sont exploités de façon sporadique et qu'ils sont maintenant munis de compteurs;

Attendu qu'un programme de gestion d'aquifère permettrait d'effectuer un suivi du rendement des puits, des fluctuations de la nappe d'eau exploitée et potentiellement d'identifier la cause possible de problèmes de contamination;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Akifer pour réaliser un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2015. Ce programme au coût de 2410,00 \$, taxes en sus, est décrit plus amplement dans une offre de service datée du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et signée par M. Yves Garneau, ingénieur.

Adoptée

**2015-01-16**

#### **Préparation des plans et devis – Réfection d'un tronçon de 1000 mètres de la rue Principale**

Attendu que le conseil désire procéder à la réfection d'un tronçon de 1000 mètres de la rue Principale en 2015;

Attendu que ce tronçon, de part et d'autre de la scierie Goyette et de l'usine de Polycor, est particulièrement sollicité par le trafic lourd;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la préparation de plans et devis afin de mieux planifier les travaux de réfection;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à la firme LVM, représentée par M. Alexis Mailloux et M. Jacques Chénard, le mandat pour la préparation des plans et devis pour la réfection d'un tronçon de 1000 mètres de la rue Principale. Les coûts de ces travaux sont estimés à 20 875 \$, taxes en sus, tel que décrit sur leur offre de services en date du 26 novembre 2014. Cette dépense est payée à même le budget en immobilisations 2015.

Adoptée

**2015-01-17**

#### **Renouvellement de la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation pour les années 2014-2015**

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Rivière-à-Pierre, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales à compenser;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / année
chemin de la Marmite (rue Principale)	2,98 km	bois brut	4 420 pour 2014-2015
Chemin Talbot	2,98 km	Bois brut	3 100 pour 2014/2015

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Rivière-à-Pierre demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés sur une longueur totale de 5,96 km et ce, pour l'année 2014-2015.

Adoptée

2015-01-18

**Approbation du règlement d'emprunt numéro 26-2014 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 4 200 000\$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la cellule d'enfouissement numéro 1 sera remplie au maximum de sa capacité à l'automne 2015, c'est pourquoi la Régie se doit d'entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (numéro 2) dont le volume est estimé à 600 000 mètres cubes (540 000 tonnes métriques);

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit également réaliser des travaux de recouvrement final de la cellule d'enfouissement numéro 1;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 4 200 000 \$ pour la réalisation desdits travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;

- 2- Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-à-Pierre approuve le règlement d'emprunt numéro 26-2014 de 4 200 000 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 27 novembre 2014.

Adoptée

**2015-01-19**

**Achat d'une pompe pour le puits P1**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner l'achat d'une pompe pour le puits P1 chez *Les Pompes M.C.* au coût de 3000 \$, taxes et temps homme en sus, tel que décrit sur leur soumission en date du 23 octobre 2014. Cette dépense sera défrayée à même l'excédent de fonctionnement des postes d'aqueduc.

Cette résolution abroge la résolution 2014-11-218.

Adoptée

**4. Urbanisme et développement du territoire**

**2015-01-20**

**Achat d'une tablette pour les inspecteurs municipaux**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner l'achat d'une tablette, et des logiciels afférents, chez Services Micro-bureautique, au coût d'environ 400 \$, taxes en sus.

Adoptée

**2015-01-21**

**Adoption du règlement # 441-15 ayant trait au *Programme de revitalisation en vue de favoriser la construction et la rénovation applicable aux travaux réalisés par le biais d'un permis émis après le 9 octobre 2014***

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 441-15 ayant trait au *Programme de revitalisation en vue de favoriser la construction et la rénovation applicable aux travaux réalisés par le biais d'un permis émis après le 9 octobre 2014.*

Adoptée

**5. Loisirs et services à la collectivité**

**6. Période de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 19h50.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
& secrétaire-trésorière